

AVIS DE NOTATION (*)

ATTRIBUTION DE NOTE

Fitch attribue la note 'BB+(tun)' à l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné CIL 2008 » de la Compagnie Internationale de Leasing

Fitch Ratings - Paris/Tunis – 24 novembre 2008: Fitch Ratings a attribué la note à long terme 'BB+(tun)' sur l'échelle nationale tunisienne à l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné CIL 2008 » d'un montant de 10 Mio TND à émettre par la Compagnie Internationale de Leasing (CIL).

L'emprunt subordonné remboursable se distingue des obligations et dettes de l'émetteur par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. En cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement des titres de l'émission de l'emprunt subordonné n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et celui des titres participatifs émis par lui. L'emprunt subordonné à émettre par la CIL aura une maturité de 10 ans, il sera amortissable annuellement par annuités constantes à partir de la sixième année et paiera des intérêts calculés sur la base d'un taux fixe de 7,25% ou d'un taux moyen mensuel plus une marge de 1,5%.

Fitch a confirmé, en date du 25 mars 2008, les notes nationales à long terme 'BBB(tun)', perspective stable, et à court terme 'F3(tun)' attribuées à la CIL.

La CIL, deuxième société de crédit-bail tunisienne par le total d'actifs, détenait 18% du marché national à fin 2007.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par Fitch Ratings qui en assume l'entière responsabilité.